



La Lettre De Daniel Raoul

Bilan du travail parlementaire
Septembre-Octobre 2009



Sénateur
de Maine et Loire

EDITO

Réforme des collectivités territoriales, réforme de la taxe professionnelle, projet de loi de finances pour

2010... l'actualité des élus et de nos communes, est plutôt conséquente. Et les inquiétudes sont à la hauteur des enjeux.

En juin dernier j'avais déjà eu l'occasion d'animer des réunions dans chaque territoire de notre Département pour aborder le rapport Balladur. Maintenant que le projet de loi est publié, j'ai décidé d'organiser de nouveau ce type de rencontre avant le vote de la loi. Dans cette période d'incertitude, il est indispensable de vous associer au travail législatif bien en amont, en préparant avec vous les amendements nécessaires pour que cette réforme soit cohérente et applicable.

J'aurai donc le plaisir de vous inviter à ces réunions dès que le calendrier parlementaire de cette réforme sera connu.

Dans l'attente, je reste comme à mon habitude à votre disposition,

Bien cordialement,



Daniel
RAOUL,
Sénateur
de Maine-
et-Loire

ACTUALITÉS

Quel avenir pour la poste sur le territoire ?

Le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social.

Plus de 6 100 bureaux de poste sur 17 000 ont déjà été transformés en « partenariats » et plus de 50 000 emplois ont été supprimés depuis 2002, ce qui entraîne un accroissement des tournées de facteurs, des horaires de levée avancés et des files d'attente qui s'allongent.

En Europe, les privatisations postales ont engendré une baisse de qualité de service, une augmentation des tarifs et des destructions d'emploi.

Les Français sont fortement attachés au maintien du service public postal sur leur territoire. Afin de mesurer cette attente, je souhaite que soit organisé un référendum sur ce sujet.

Interdiction des téléphones portables à l'école

Le Sénat a voté l'interdiction de l'utilisation du téléphone portable dans les écoles maternelles et primaires ainsi que les collèges, au cours de la discussion du projet de loi portant engagement national pour l'environnement.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et l'Agence Française de Sécurité Sanitaire et de l'Environnement (Afsset) ont souligné la nécessité de mener des recherches complémentaires sur les effets sur la santé de l'utilisation des téléphones portables sur une longue durée (supérieure à 10 ans) ainsi que sur la population.

Pour forger leur jugement, les sénateurs se sont appuyés sur les nombreux travaux de la Haute assemblée, notamment le rapport « Téléphonie mobile et santé » réalisé par Daniel RAOUL au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST), dans lequel les sénateurs avaient, dès 2002, formulé des propositions pour encadrer l'usage des terminaux et limiter les expositions aux ondes magnétiques.



Dossier

Quel avenir pour nos communes ?

Daniel RAOUL a exprimé sa plus vive inquiétude sur ce qu'il considère comme une véritable rupture du pacte républicain, à savoir :

la suppression de la taxe professionnelle dans le projet de loi de finances pour 2010 & les projets de loi de réforme des collectivités territoriales

A lors que dans la crise, l'Etat demande aux collectivités locales d'être à la fois des amortisseurs sociaux et des investisseurs de premier rang, ces divers projets en examen au sommet de l'Etat visent à rogner voire à supprimer leur capacité gestionnaire. Faut-il rappeler que, suite aux lois de décentralisation, les collectivités sont devenues les principaux investisseurs publics et les principaux responsables des services publics alors qu'elles représentent à peine 10% de la dette publique ?

La démarche du Gouvernement témoigne d'une véritable défiance envers les élus locaux et les collectivités territoriales qu'ils gèrent. Au prétexte qu'ils coûteraient trop cher, le gouvernement souhaite supprimer la moitié des élus généraux et régionaux.

Leur rôle au quotidien auprès de nos concitoyens est pourtant irremplaçable. De plus, faut-il rappeler que le plus grand nombre des 500 000 élus exerce leurs fonctions bénévolement, dans un environnement juridique difficile ?

Les autres bouleversements institutionnels proposés (suppression de la clause générale de compétence pour les départements et les régions, limitation des financements croisés, pouvoirs coercitifs donnés aux préfets en matière d'intercommunalité, transfert des compétences des communes vers les métropoles ou les communes nouvelles, etc.) sont également la preuve de la volonté recentralisatrice de l'Etat dans l'organisation

des territoires.

Ces projets, s'ils sont menés à terme, aboutiront à faire des responsables locaux, de simples agents de l'Etat

Les ressources financières des collectivités territoriales, avec la suppression de la taxe professionnelle sont également les victimes des projets du gouvernement.

Deux chiffres résument la situation pour les communes et les intercommunalités. Elles perçoivent actuellement 16,5 milliards d'euros de taxe professionnelle. Le produit de la nouvelle cotisation locale d'activité, basée sur les valeurs foncières, que le gouvernement souhaite mettre en place dès 2010, est évaluée à seulement 5,5 milliards d'euros ! Qu'en est-il des 11 milliards d'euros de pertes fiscales pour les communes et les intercommunalités, qui se trouveront privées de tout lien fiscal avec les entreprises ?

C'est bien en terme, la disparition de toute autonomie fiscale des collectivités territoriales, et une véritable asphyxie financière, que prévoit le projet du gouvernement.

La réforme aboutira également, en pleine crise économique, à faire basculer la charge de l'impôt économique qu'est la taxe professionnelle vers la fiscalité pesant sur les ménages. En effet, les collectivités territoriales ne disposeront à l'avenir, pour financer le service public local, que des seuls impôts ménages, dont chacun dénonce l'injustice pour le contribuable local.

Sans financements dynamiques, sans véritable pouvoir de décision, les projets du gouvernement condamnent le service public local. Que deviendront les écoles, les transports, les aides sociales, les associations, les politiques en faveur de l'emploi, la formation, le soutien au développement économique, le développement culturel... si demain les collectivités territoriales n'ont plus les moyens financiers d'assumer leur mise en œuvre, pourtant essentielle pour nos concitoyens et que l'Etat, trop souvent, abandonne ?

Les réformes qui arrivent nous donnent la désagréable impression que le gouvernement « met la charrue avant les bœufs ». Il aurait fallu commencer par la réforme des collectivités en précisant clairement le champ de compétence de chacune, puis en fonction de cela revoir la fiscalité et seulement enfin aborder le Grenelle II et ses conséquences locales.

Pour toutes ces raisons, il nous paraît urgent que ces projets soient remis en cohérence, et qu'il n'en résulte pas une remise en cause de la décentralisation.

Ce sont une fois de plus les élus locaux qui se trouvent en première ligne. Attaché à une décentralisation juste et solidaire, Daniel RAOUL a réaffirmé son souhait d'une réforme ambitieuse donnant aux collectivités locales les moyens de poursuivre et améliorer encore leurs missions au service de nos concitoyens.

Séance tenante

Soutien aux producteurs de lait

La crise du lait est au cœur de toutes les conversations dans un milieu agricole déjà en souffrance, j'ai donc sollicité directement le Président de la République à ce sujet. Je lui ai notamment rappelé que le prix du lait n'est pas suffisamment rémunérateur pour les producteurs afin qu'ils puissent dégager un revenu de leur activité. Les éleveurs méritent autre chose que cette situation dans laquelle ils fournissent le plus gros effort sans être payés de

retour.

Au nom de tous ceux qui sont venus me rencontrer dans la période récente, et qui représentent le territoire, je lui ai demandé de soutenir lui aussi l'agriculture.



Un chargeur universel pour téléphone

Daniel RAOUL a déposé, au nom du groupe socialiste et apparentés, un amendement au Grenelle de l'Environnement visant à rendre obligatoire, à compter du 1er janvier 2011, un chargeur standard pour les téléphones portables. L'objectif de cette loi étant le développement durable et la protection de l'environnement, cette mesure entraine pleine-

ment dans la visée du texte. Elle aurait touché le quotidien de tous les Français équipés de téléphones portables.

Daniel RAOUL a eu l'occasion de regretter que cet amendement soit rejeté, alors qu'il entraînait une économie considérable de matières premières nécessaires à la confection des chargeurs.

Loi littoral : non au coup de canif de l'UMP !

Lors de l'examen du Grenelle II, des élus UMP ont tenté d'introduire un cavalier législatif qui aurait dénaturé la loi littoral. En effet, en complète contradiction avec l'esprit du Grenelle et contre l'avis du gouvernement, ils ont voulu autoriser « les constructions ou installations nécessaires aux activités agricoles et forestières, à la pêche et aux cultures marines » dans les espaces côtiers protégés.

Daniel RAOUL, au nom du groupe socialiste, a fait barrage à cette tentative. Si cet amendement avait été adopté, c'eût été un véritable coup de canif à la loi littoral !



Associations de planning familial Diminution des crédits

Daniel Raoul a interrogé le ministre du travail, sur la diminution préoccupante des crédits consacrés aux associations qui, dans le cadre des établissements d'information, de consultation et de conseil familial (EICCF), assurent des missions particulièrement sensibles à l'égard des jeunes, des couples, des familles.

En effet, les crédits de l'action sur laquelle sont imputés ces crédits ont été ramenés de 23,18 millions d'euros en 2008 à 15,5 millions d'euros en 2009, soit une diminution de 33 %.

Craignant que ce contexte budgétaire n'ait des conséquences dramatiques pour ce réseau d'associations et notamment pour le « planning familial » Daniel RAOUL a donc demandé au ministre de préciser sa position sur l'avenir de ces organismes, et de lui indiquer les moyens qu'il envisage de leur consacrer pour leur permettre de continuer à assurer leurs missions.

Réponse du ministre :

(...) Soucieux de témoigner toute l'importance que le Gouvernement accorde aux missions du Planning familial, le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville a reçu le 19 février 2009 une délégation du MFPF. À l'issue de cette rencontre, le ministre a proposé au MFPF de conclure un protocole d'engagement garantissant le maintien, sur la période 2009-2011, des crédits consacrés au MFPF et aux établissements d'information, de consultation ou de conseil familial.

Garderie périscolaire Paiement par chèques emploi service ?

Daniel RAOUL a attiré l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique sur l'acceptation par les communes des chèques emploi service universel (CESU) en règlement de la garderie périscolaire.

Certaines communes souhaitant mettre en place ce service ont pris conseil auprès de leur trésorier qui leur a dit ne pas avoir donné son aval à ce type de dépense.

Face à cette contradiction, il a demandé au ministre du budget, en conséquence de préciser sa position quant aux possibilités d'acceptation par les communes des CESU et de bien vouloir indiquer si l'État prenait en charge la commission liée à la mise en place de ce règlement.

Réponse du ministre :

(...) Afin d'inciter les communes gestionnaires de crèches, haltes-garderies ou jardins d'enfants à accepter le paiement en CESU, le plan II a prévu d'exonérer les structures d'accueil de la petite enfance et les garderies périscolaires des frais liés au remboursement des titres CESU. Un décret sera pris en ce sens dans le courant de l'été.

Dans l'hémicycle du Sénat



Les élus et anciens élus de Briollay accompagnant André MARCHAND - Maire et Conseiller Général (deuxième rang à droite).

Si vous aussi vous souhaitez organiser une visite du Sénat, n'hésitez pas à contacter la permanence de Daniel RAOUL.

Rémy Martin honoré



Daniel RAOUL remettant la médaille du Sénat à Rémy MARTIN, maire honoraire de Savennières, en compagnie de Jacques CHAMBRIER, maire actuel, et de Marc GOUA, Député.

L'école de Montreuil-juigné inaugurée



Daniel RAOUL au côté des enfants, inaugurant l'extension de l'école Jean MADELEINE à Montreuil-Juigné, en présence également de Jean-Claude ANTONINI (président d'ALM), Bernard WITASSE (maire de Montreuil-Juigné) et de Bernadette Coiffard (maire de Feneu). Le bâtiment se trouvant derrière les élus accueille notamment une salle de motricité pour les élèves de maternelle.

Prochaine lettre « novembre/décembre » :
dossier spécial Réforme des collectivités territoriales

**Daniel RAOUL, sénateur au service des élus
en Maine-et-Loire**

9 place Pierre Mendes-France • 49100 ANGERS

☎ 02 41 87 16 12 • Fax 02 41 87 16 09

à Paris

15 rue de Vaugirard • 75291 Paris Cedex 06

sur Internet

e-mail : d.raoul@senat.fr • site : www.danielraoul.net

